

## CONSEIL D'ECOLE D'EYJEAUX

En date du jeudi 5 novembre 2020

### Personnes présentes :

Les enseignants : Mme GAUMONDIE, Mme BEILLER, Mme LETRANGE, Mme COUPE, Mme Leblond, Mme LEMAIRE (Remplaçante de Mme Baumard), M. LEVASSEUR, Mme LYRAUD, directrice

Le Maire et les élus : M. ROUX, Mme CHEPTOU, M. Lagauterie

Les parents d'élèves titulaires : Mme BAZAUD, Mme GROSLIER BAFFELEUF, M. FABRY, Mme VACHER, Mme VALEIX, Mme MARTY, Mme JOURDE

Les parents d'élèves suppléants : Mme RIGAL

### Excusés :

- M REYMBAUT, Inspecteur de l'Education Nationale Limoges 6
- M JOASSIM DDEN
- Mme CARRER (décharge de direction)
- Mme CLUZEL

Secrétaire de séance : Mme Leblond (enseignante)

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Résultats des élections de représentants des parents d'élèves
- 2-Règlement du conseil d'Ecole
- 3-Présentation des classes et du personnel éducatif
- 4-Règlement intérieur de l'Ecole
- 5-Projet d'école
- 6- Exercices de sécurité
- 7-Sorties et activités
- 8-Bilan financier OCCE
- 9-Questions diverses

Début de séance : 18h

La directrice remercie les participants de leur présence à ce premier Conseil de

l'année, un tour de table est fait pour les présentations.

Il est précisé qu'il y a eu des questions transmises par les représentants des parents d'élèves. Elles seront traitées au fur et à mesure du conseil.

Présence exceptionnelle de Christophe Séreignac, Service Civique de l'école dont le contrat a commencé le lundi 2 novembre qui n'est pas tenu de siéger au Conseil mais qui est présent pour pouvoir se présenter et parfaire ses connaissances sur l'école. La Directrice demande si quelqu'un s'y oppose. Personne ne s'y oppose.

## 1-REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

**La directrice fait lecture à voix haute du règlement du conseil d'école.**

- Les convocations et l'ordre du jour doivent être établis par le président du conseil au moins 8 jours avant la date de la réunion.
- Les suppléants des représentants de parents peuvent assister au conseil mais n'ont pas le droit de participer aux votes si tous les titulaires sont présents.
- A réception de l'ordre du jour de la réunion du conseil, tout membre qui souhaite voir traiter une question particulière ne figurant pas à l'ordre du jour prévu, la transmet par écrit au président du conseil, au moins 48 heures (jours ouvrables) avant la tenue de la réunion.
- Les scrutins du conseil d'école se déroulent à main levée. Si l'un des membres de droit en fait la demande, le scrutin se déroulera à bulletin secret.
- La diffusion du compte-rendu du conseil d'école sera faite par l'intermédiaire du blog de l'école et il sera affiché sur le panneau d'affichage. Chaque membre du conseil se verra remettre un compte-rendu.

## 2- RESULTAT DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le **vendredi 9 octobre**. **Une seule liste** était présentée par les parents. Cette liste a été élue avec un **taux de participation de 47,74 % au lieu de 34,93% l'an dernier et 37 % il y a deux ans**. L'école comptait 243 électeurs inscrits sur la liste électorale, 116 ont voté.

Les candidats élus sont donc les suivants :

Mme BAZAUD, M FABRY, Mme GROSLIER BAFFELEUF, Mme VACHER, Mme VALEIX, Mme CLUZEL, Mme MARTY, Mme JOURDE et Mme RIGAL en tant que suppléante.

Le vote a eu lieu entièrement par correspondance comme cela avait été voté lors du premier conseil d'école de l'année dernière.

La Directrice note que le taux de participation est en hausse par rapport aux années précédentes.

### 3-PRESENTATION DES CLASSES ET DU PERSONNEL EDUCATIF

171 élèves sont actuellement répartis dans les huit classes de l'école (effectif en hausse). Une présentation des effectifs et des personnes intervenant dans chaque classe est faite.

L'école compte 9 enseignants et 7 AESH (Accompagnant des élèves en situation de Handicap) et 3 ATSEM.

-Classe de PS-MS (20 PS et 5 MS) : Mélanie COUPE – ATSEM : Aline Bonnet et Marylène Foirest, AESH Mme Virginie LETOURNEUR et Mme Geneviève MOSNIER THOUMAS.

-Classe de MS-GS (15 MS et 7 GS) : Marie-Laurence GAUMONDIE – ATSEM : Cécile SOULAT et Marylène FOIREST, AESH : Mme Sandy LANCELLE

- Classe GS-CP (13 GS et 8 CP) Florine LEMAIRE (remplaçante de Mme BAUMARD) – ATSEM : Marylène Foirest le mercredi matin AESH : François FAUREL

-Classe de CP-CE1 (10 CP et 11 CE1) : Aurélie LEBLOND – AESH : Sandy Lancelle

-Classe de CE1-CE2 (8 CE1-13 CE2) : Aurélie BEILLER

-Classe de CM1 (25 élèves) : Lydie Lyraud– Déchargée par Mme CARRER chaque mardi et mercredi – AESH : Mme Patricia FLEURET et Mme Virginie Letourneur

-Classe de CM2 (25 élèves) : Julien LEVASSEUR – AESH : Patricia FLEURET

-Classe ULIS (11 élèves) : Virginie LETRANGE – AVS-co : Mme Aurélie Riancho – AVS-I Mme Sandrine CHEVALIER

- **Christophe Séreignac** effectue un service civique à l'école jusqu'à la fin du mois de mai. Il pourra avoir comme mission d'accompagner les sorties scolaires, l'aide pédagogique dans les classes et l'aide administrative. Il sera présent dans l'école en fonction de son emploi du temps car il est étudiant.

D'autres personnes interviennent également pour des élèves à besoins particuliers : des kinésithérapeutes, des éducateurs spécialisés, 1

ergothérapeute de façon hebdomadaire.

La directrice propose de préparer un trombinoscope à publier sur le blog à la prochaine rentrée pour mieux reconnaître les nombreux adultes de l'école.

#### **-4 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE, CHARTE DE LA LAÏCITE**

Mme Lyraud annonce que le règlement intérieur voté l'année scolaire précédente restera en vigueur pour cette année scolaire si le conseil l'approuve et ne souhaite pas de modification.

**Le Conseil approuve le règlement intérieur de l'école déjà existant.**

**Celui-ci sera diffusé via le blog, et, pour les personnes en faisant la demande, consultable à l'école.**

Mme Lyraud présente la Charte de la Laïcité et précise qu'elle est identique pour tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée et qu'elle sera diffusée dans les cahiers.

Le conseil d'école décide de diffuser la Charte via le blog pour une question de lisibilité.

#### **– 5 PROJET D'ECOLE :**

Un nouveau projet d'école a été élaboré en juin 2018 et a été adopté lors du premier conseil d'école de l'année 2018-2019. Il est effectif jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022. Les axes retenus sont les suivants :

**Axe 1 : Favoriser l'accessibilité de tous les élèves aux compétences de fin de cycle.**

**Axe 2 : Fluidité des parcours et qualité de la vie scolaire.**

**Axe 3 : Les parcours éducatifs : PEAC (parcours éducatif artistique et culturel), parcours éducatif de santé, parcours citoyen.**

Mme Lyraud donne quelques exemples :

##### **Axe 1 :**

- Développement de l'écrit et de l'oral (avec des exposés à l'oral, un travail sur des revues de presse ...)

- Exemples d'actions : dictées le plus souvent possible, parcours littéraires, défis-lectures, continuer l'utilisation du manuel de grammaire Picot qui propose un apprentissage spiralaire des notions

- Mathématiques : Poursuite de la méthode MHM qui propose également un apprentissage spiralaire.

##### **Axe 2 :**

- Poursuite des échanges avec l'enseignante d'ULIS pour les élèves à besoins

particuliers : Mme Létrange intervient pour expliquer que l'inclusion est très bénéfique pour ses élèves ;

- Mise en place d'un décloisonnement dans toutes les classes afin d'optimiser le travail d'enseignement ;
- Mise en place d'une programmation de cycle dans les activités de découverte du monde
- Travail sur le Vivre ensemble et bien-être à l'école : poursuite des actions établies les années antérieures du projet éco-école et approfondissement surtout cette année du thème bien être de l'an dernier avec la collaboration de l'infirmière de l'Education Nationale. Pour l'instant, compte tenu des conditions sanitaires, elle ne peut pas être disponible.

### **Axe 3 :**

- Education à la santé : sera notamment travaillée via le projet bien être également par les rencontres sportives, la formation aux gestes de premiers secours proposée aux CM, le permis piéton pour les CE2 et les CM1 ;
- Le parcours artistique sera travaillé au travers des participations à des concerts, spectacles, visites, séances de cinéma (des dates sont prévues, si le contexte sanitaire le permet) ;
- Le parcours citoyen sera approfondi par la poursuite des actions du projet éco-école des années précédentes, la remise en place de l'activité jardin, la mise en place de nouvelles ruches.

Il est difficile de se projeter sur l'année à cause du virus.

## **6-Exercices de sécurité et PPMS**

Il s'agit d'un guide de fonctionnement de l'école en cas de tempêtes, inondations, accidents industriels, risques chimiques, nucléaires.

Un **PPMS Attentat Intrusion** est rédigé séparément du **PPMS Risques majeurs**. Une réactualisation du PPMS est donc faite au cours du premier trimestre, il est transmis à l'Inspection Académique pour validation.

**Le PPMS Attentat Intrusion** ne peut pas être diffusé par sécurité, le **PPMS Risques majeurs** peut en revanche l'être si demande.

### **PPMS risques majeurs**

L'école n'est pas située sur une zone à risques. Cependant, des tempêtes, des épisodes de neige ou de verglas peuvent nous amener à utiliser les locaux si cela se passe au cours de la journée de classe. Un accident de la route peut être à l'origine d'émanations de produits dangereux.

Ce plan doit comporter un lieu de regroupement pour une mise à l'abri des élèves : les salles de classes sont retenues pour l'école d'Eyjeaux car elles sont équipées d'un point d'accès à l'eau et d'un accès aux sanitaires. De plus, la mise à l'abri doit se faire dans un lieu sécurisant.

Ces lieux doivent avoir un poste de radio à piles, un téléphone filaire, une trousse de premiers secours, des sanitaires, des rouleaux de papier adhésif (pour calfeutrer les ouvertures si nécessaire), de la nourriture non périssable, des lampes de poche et des occupations pour les élèves.

#### PPMS risque attentat intrusion

Des fiches propres à chaque classe sont élaborées dans le cadre des actions à suivre en cas d'intrusion extérieure.

Le PPMS peut être déclenché par les autorités ou par le directeur, s'il est témoin d'un grave danger ou s'il entend une explosion.

En cas d'intrusion, toute personne témoin peut déclencher l'alarme.

L'école d'Eyjeaux est située dans le secteur de la gendarmerie de Solignac, à qui ont été transmis les plans de l'école et les 2 PPMS réactualisés.

Nous sommes tenus d'effectuer 3 exercices incendie dans l'année. Un premier **exercice incendie a été effectué le 8 septembre 2020**. L'alarme a été déclenchée par Mme Lyraud à l'aide de l'alarme centralisée dans la classe des PS-MS. Le système d'alarme a été installé par la municipalité l'année dernière et n'avait pas été testé à cause du confinement. Ce système est efficace, l'alarme a été entendue par toutes les classes. L'exercice s'est tenu dans le calme et dans de bonnes conditions. Les élèves ont tous évacué les classes rapidement et ont rejoint le point de rassemblement sur le stade, à l'exception d'une enfant en situation de handicap qui a pu évacuer mais n'a pas rejoint le stade mais une solution a été trouvée pour faciliter son accès).

- **Un exercice PPMS risques majeurs a été fait le 6 octobre 2020 dans le cadre d'un exercice alerte tempête**. L'alarme a été entendue de tous à l'exception de la classe de PS-MS et de la classe de MS-GS qui se trouvait en EPS pendant l'exercice.

L'alarme n'est pas entendue également dans la cour de récréation

Une solution a été trouvée : le système doit être réarmé après chaque exercice.

Un exercice « **Alerte-Attentat Intrusion** » a été fait le **13 octobre 2020**.

L'école a choisi de faire un exercice de fuite au lieu d'un confinement. Les classes ont fui dans le calme vers différents points de la commune. L'exercice était sécurisé par la présence de la gendarmerie.

L'alerte n'a pas été entendue dans la classe des PS-MS (car la solution n'avait pas encore été trouvée).

La classe ULIS n'a pas évacué par le bon chemin.

Une porte de l'école n'a pas été verrouillée permettant l'intrusion.

La municipalité a fait intervenir la société qui a installé le système d'alarme pour trouver une solution pour la classe des PS-MS. Le dysfonctionnement était dû au fait que le boîtier de déclenchement était mal réarmé. Il n'y a donc plus de problème de son pour cette classe. Cela règle également le problème du son au niveau de la cour et de la salle des fêtes.

L'oubli de la fermeture de la porte montre l'importance de faire des exercices de sécurité régulièrement afin d'acquérir des automatismes.

Le fait que la classe ULIS n'ait pas évacué par le bon chemin montre l'importance de savoir où se situe l'intrus. Il faudrait réfléchir à un système de communication entre les classes.

L'entreprise qui a installé le système reviendra au mois de décembre afin d'assister à un exercice de sécurité pour vérifier que tout fonctionne bien et éventuellement faire des ajustements.

Il a été demandé également une bande sonore avec les différentes sonneries afin de mieux les mémoriser.

## **7- SORTIES ET ACTIVITES :**

### **Natation :**

Les élèves du CP au CM2 et d'ULIS ont commencé les séances de natation à l'Aquapolis depuis le vendredi 18 septembre. Les séances auraient dû se poursuivre jusqu'au 4 décembre inclus mais en raison de la crise sanitaire celles-ci sont annulées.

### **Rencontres sportives :**

L'école adhère à l'USEP, ce qui permet d'emprunter du matériel de sport et de participer à diverses rencontres sportives : normalement des rencontres étaient prévues comme les autres années. A ce jour nous ne savons pas si elles seront maintenues. Il nous est proposé des interventions par classe au sein de l'école en attendant une amélioration.

### **Concerts JMF :**

L'école est inscrite pour participer à des concerts JMF. A ce jour nous ne savons pas s'ils seront maintenus.

### **Projet Bien être :**

Normalement nous devrions reprendre le projet bien-être prévu déjà l'année dernière. Pour l'instant l'infirmière scolaire est occupée dans ses missions pour le virus mais nous devons la rappeler en janvier.

**-La semaine du goût cette année n'a pas eu lieu dans les classes.** Au restaurant scolaire des menus mettant en évidence le sucré / salé et la découverte des graines ont été faits.

**-Semaine de l'école maternelle :** Mme Coupé accueillait des parents dans sa classe les autres années cette année nous ne savons pas si cela sera possible.

**- Spectacle de Noël :** Si les conditions sanitaires le permettent le mercredi 16 décembre, un spectacle vivant sera proposé aux élèves de maternelle, de CP et de CE1. Le spectacle sera entièrement financé par l'association Farandole. La directrice la remercie pour cela.

Un second spectacle sera offert lui aussi par l'association aux autres classes de l'école le vendredi 18 décembre en remplacement de la BOUM qui est annulée en raison du COVID. La Pierre et le tapis : purée de culotte et Mme la poule.

La distribution des livres financés par la municipalité pour les élèves de ces mêmes classes ainsi que la prise de photo seront faites le 18 décembre.

M. Fabry demande à la municipalité et à l'équipe enseignante si une photo collective, par classe est envisageable. La directrice répond que les cadeaux pourraient être distribués dans chaque classe et qu'une photo pourrait être faite à ce moment.

Pour les photos de classes, des solutions vont être réfléchies afin que les enfants aient un souvenir.

- **Sorties de fin d'année :** Cette année, il n'est pas possible de prévoir à l'avance si les sorties seront possibles. Nous verrons cela au fur et à mesure et nous aurons toujours la possibilité de trouver une sortie sur la journée.

-

- **Photos scolaires :** Normalement le photographe scolaire viendra le mardi 6 avril.

## **8 – BILAN FINANCIER OCCE**

Mme Beiller fait un bilan sur les comptes de la coopérative scolaire.

M Fabry et Mme Gaumondie ont validé les comptes de l'année scolaire 2019-2020.

A ce jour, il y a 10907,99 € sur le compte de la coopérative.

Le montant de la participation des familles cette année est de 1270€ (soit 200€ de plus par rapport à l'an dernier)

Pour l'instant les grosses dépenses sont de 400€ pour l'affiliation OCCE et environ 1000€ pour l'affiliation USEP.

Des jeux de cour vont être achetés.

## 9 QUESTIONS DIVERSES

La directrice et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour l'achat des visualiseurs pour les classes de CP-CE1 et ULIS ainsi que pour l'achat de 5 matelas pour les PS.

Plus aucun adulte ne rentre dans l'école depuis le 2 novembre. Mme Létrange fait part des incivilités de certains parents d'élèves : ton agressif, reproches

Un parent d'élève remercie la mairie pour la sécurité : accès aux 2 portails, plus d'entrée sur la rue.

Il appelle aussi au civisme des parents.

La rentrée et la sortie des classes pose des questionnements : comment fluidifier au mieux les sorties à 15h45 ? La sortie ne se fait plus côté rue, c'est une bonne chose selon les parents et les enseignants.

Mme Gaumondie suggère que les enfants de la garderie soient assis en attendant les sorties des autres classes, Mme Cheptou suggère que les enfants de moins de 6 ans inscrits à l'ALSH rentrent directement dans la salle de garderie.

Après discussion, le conseil choisit de modifier une dernière fois la sortie scolaire : la classe de Mme Beiller sortira par le portail du haut pour qu'il y ait moins d'enfants dans la cour du bas, les enfants de la garderie seront rassemblés dans un endroit autre que devant l'accès au portail.

Concernant la demande pour savoir si de l'aide aux devoirs allait être mise en place : les membres de la municipalité répondent qu'un dispositif avec une personne entièrement dédiée à cette activité n'est pas prévue mais qu'un lieu pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs pendant le temps de garderie est présent déjà à l'heure actuelle.

Concernant la question d'un enfant qui serait rentré souillé d'urine à la maison : Les enfants qui ont un « accident à l'école » sont systématiquement changés avec des vêtements de rechange. Si un enfant n'est pas changé c'est sûrement que l'enfant n'a rien dit et que cela n'a pas été remarqué par les adultes.

Pour des questions concernant un seul cas particulier il faudrait inciter les familles

à prendre un RDV avec l'enseignant concerné ou l'animateur afin que des cas particuliers ne soient pas traités en conseil d'école.

Concernant la question sur l'accessibilité des locaux aux élèves à mobilité réduite, M. le maire explique que les salles au rez-de-chaussée ont vocation à être accessibles mais il n'y a pas de travaux envisagés immédiatement et qu'il n'y a pas d'obligation légale. Il explique que des réunions ont lieu au cas par cas.

Mme Jourde évoque la classe ULIS qui se situe à l'étage, Mme Létrange explique que sa classe n'est pas la seule à devoir accueillir des élèves à mobilité réduite et qui ont également des accès avec des marches.

Concernant la question sur la semaine à 4 jours : Des parents se demandent si ce dispositif sera mis en place sur Eyjeaux. Pour l'instant ce n'est pas prévu car le centre de loisirs du mercredi après-midi se trouve à l'école de Boisseuil. Tant que cette commune reste à 4,5 jours il est compliqué pour Eyjeaux d'envisager une autre organisation.

Pour la question concernant le retour des serviettes en tissu à la cantine, il paraît fort probable que cela ne soit pas possible cette année en raison du contexte sanitaire.

Concernant la question du transport adapté aux élèves en situation de handicap pour le trajet vers la piscine et qui n'a pas effectué sa prestation comme demandée dans le contrat. Un courrier de la mairie a été adressé au prestataire, Le prestataire de transports a présenté ses excuses, la mairie attend un geste commercial.

Concernant la question sur le temps de goûter trop court pour les enfants avant les TAP : le temps de goûter a lieu de 15h45 à 16h mais dans les faits, le temps de sortie de classe et si les enfants vont aux TAP le temps est très réduit. Mme Cheptou explique que le choix a été fait pour que les petits de maternelle soient en TAP à 16h plutôt qu'à 17h afin qu'ils soient moins fatigués. Mme Létrange suggère que le goûter ne soit pas trop conséquent. M Le Maire propose que les enfants qui ont besoin se fassent connaître.

Concernant la question pour savoir si des travaux de réfection de l'école sont prévus : Les membres de la municipalité répondent que pour l'instant deux sanitaires maternelles ont été rajoutés. Des devis sont également en cours pour installer deux points d'eau supplémentaires dans la classe de Mme Beiller et de

Mme Leblond (L'installation effective est estimée au cours des vacances de Noël ou de février). La municipalité prévoit acquisition d'une grange pour avoir un lieu d'accueil d'une classe pendant qu'il y aurait des travaux de réfection dans l'école. Mais cela n'est pas prévu dans un avenir proche.

Concernant la question sur la qualité de la cantine : M. le maire explique que l'IME a pour projet de refaire sa cuisine, il y aurait possibilité de faire une cuisine centrale mais tout est à l'état de questionnement. Le directeur des PEP87 a sollicité une rencontre avec les élus pour en discuter ( rdv prévu le 5/11/2020). La volonté de la municipalité est d'avoir davantage de bio et de local dans les repas. En attendant que cela soit possible le fournisseur principal est conservé. La commission va travailler prochainement sur la loi EGALIM dont les principes devront être mis en place en 2023.

Si la cantinière est absente ponctuellement, du personnel est à même de la remplacer, si l'absence est plus longue, la municipalité fait appel à un remplaçant.

*La séance est levée à 20h .*

*Mme Lyraud remercie toutes les personnes présentes.*

**Le président du conseil d'école :**

Mme Lydie Lyraud

**Secrétaire de séance :**

Mme LEBLOND Aurélie